

COMITÉ DES MOBILITÉS ACTIVES DE PARIS CENTRE

26/01/2021



PARIS
CENTRE

Devenez acteur des
mobilités actives à
Paris Centre

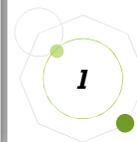


La Mairie de Paris Centre met en place un Comité des Mobilités Actives pour recueillir vos avis et propositions sur les futurs aménagements de l'espace public et les animations autour des mobilités.

Si vous souhaitez participer aux activités du Comité, inscrivez-vous sur cab-pariscentre@paris.fr avant le 1er octobre.



Mairie
PARIS CENTRE



RAPPEL DE LA COMPOSITION DU COMITÉ

Présidence

Florent Giry, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Boris Jamet-Fournier, Conseiller de Paris - Délégué d'arrondissement en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Services de la Ville

Selon l'ordre du jour :

Section territoriale de voirie

Mission aménagements cyclables

Agence de la mobilité

Service aménagement des grands projets

Toujours :

Mairie de Paris Centre

Habitant.e.s tiré.e.s au sort

4 habitantes tirées au sort sur 75 candidatures

4 habitants tirés au sort sur 110 candidatures

(+ à noter l'arrivée à la date du 26 janvier 2021 de trois nouvelles personnes issues de la liste complémentaire, en remplacement des celles qui n'ont pas désiré poursuivre leur participation)

Collège associatif

Associations de la Maison du Vélo : Velorution Paris Ile-De-France, Atelier Vélorution Bastille, Mieux se Déplacer à Bicyclette, AICV PARIS, Paris en Selle

Associations du Collectif Place aux Piétons :

60 Millions de Piétons, Rue de l'Avenir, Fédération française de Randonnée pédestre

+ association Femmes en mouvement

Conseil local du handicap

2 membres



ORDRE DU JOUR

1) Retour sur la mise en œuvre des avis précédents

2) Pérennisation des aménagements transitoires en faveur des piétons

Ce qui est attendu du comité : faire des retours sur les propositions d'aménagement des rues Elzévir, Vieille du Temple (entre rue de la Perle et rue de Bretagne) et Charles-François Dupuis.

3) Implantation du nouveau mobilier pour l'entretien des vélos

Ce qui est attendu du comité : identifier les secteurs les plus pertinents pour l'implantation de trois pompes et bornes de réparation pour vélos.

1) Retour sur la mise en œuvre des avis précédents

Comité du 16/11/2020 :

- **Rue Saint-Martin** : le comité a proposé un scénario alternatif pour que l'apaisement de la rue fonctionne également quand la barrière posée au carrefour avec la rue de Turbigo est ouverte. Ce scénario repose sur une modification du plan de circulation et la mise en place d'un dispositif de perméabilité filtrante au carrefour Montmorency / Bourg l'Abbé.

>> Ce scénario est retenu par la Mairie de Paris Centre, il permet de mieux combiner l'apaisement du trafic avec la desserte du secteur pour les livraisons des commerces en particulier.

- **Identification des secteurs prioritaires pour le déploiement d'arceaux vélos** : le comité a notamment préconisé d'installer des arceaux vélos à proximité des établissements accueillant du public, en particulier les lycées.

>> Cette orientation a été prise en compte pour définir l'aménagement de la rue de Sévigné (musée Carnavalet + Lycée Victor Hugo) qui sera réalisé d'ici le printemps.

- **Prolongement du plateau piétonnier rue de la Verrerie** : le comité avait pointé un surdimensionnement de l'offre de stationnement 2RM, qui augmentait par rapport à aujourd'hui.

>> Le stationnement 2RM a été réduit pour répondre à l'objectif de division par deux par rapport à l'état actuel, du stationnement vélo est prévu en remplacement.

Comité du 14/12/2020 :

- **Plans de circulation du Bas-Marais et du quartier Lune-Thorel** : le comité avait, en général, pointé le besoin de cohérence de l'ensemble du plan de circulation, pour éviter de modifier rue par rue les sens de circulation.

>> A l'exception des projets déjà arrêtés (ex : rue de la Verrerie), les modifications proposées sont gelées et s'intégreront dans le cadre des réflexions globales sur le plan de circulation, qui ont commencé localement.

2) Pérennisation des aménagements transitoires en faveur des piétons

Contexte :

- Pour accompagner le premier déconfinement et les mesures de distanciation sociale, plusieurs trottoirs de Paris Centre ont été étendus en occupant les places de stationnement latéral, délimité par des plots jaunes ou des barrières.
- A l'automne 2020, la Mairie de Paris Centre a réalisé un diagnostic sur site pour évaluer les usages réellement observés et les améliorations à apporter aux aménagements.
- Dans le cadre de l'engagement de rendre plus d'espace pour les piétons dans Paris Centre, l'équipe municipale souhaite pérenniser ces aménagements là où une plus-value pour la marchabilité a été observée.
- L'enjeu de continuité est apparu majeur pour la majorité des aménagements, avec parfois des places de livraison ou GIC qui coupaient les cheminements proposés, réduisant ainsi leur intérêt. De manière générale, il a été proposé un rééquilibrage de la bande de stationnement avec un équilibre entre stationnement voiture, arceaux vélos et cheminement piéton préservé.

Les rues déjà traitées :

- Deux rues ont déjà été traitées lors de travaux de réfection de chaussée qui y étaient programmés indépendamment de ces aménagements transitoires : les rues **Sainte-Croix de la Bretonnerie** (novembre 2020) et **Saint Paul** (janvier 2021).
- Le recours à des barrières « croix de Saint-André » et des potelets a été privilégié pour protéger l'espace des occupations illicites (stationnement en particulier) tout en maintenant la perméabilité de la rue pour les traversées piétonnes.
- Du stationnement vélo, livraison, GIC et/ou payant est ajouté en fonction des besoins, en fonction de ce qui préexistait dans la rue, en application des objectifs de mandature (suppression de la moitié du stationnement motorisé en particulier).
- A plus long terme, des études pour élargir véritablement les trottoirs pourront être conduites sur les sites les plus pertinents (temporalité des études et travaux incompatibles avec cette démarche).

2) Pérennisation des aménagements transitoires en faveur des piétons

Les rues déjà traitées (suite)

- Exemple de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie :

Avant :



Après :



Liste des rues restantes

- Rue Charles Dupuis – à l'ordre du jour
- Rue Vieille du Temple – à l'ordre du jour
- Rue Elzevir – à l'ordre du jour
- Rue du Poitou
- Rue Charlot
- Rue de Saintonge
- Rue du Temple
- Rue du Roi de Sicile
- Rue des Francs Bourgeois

Précision apportée en séance par Florent Giry :

- Le travail sur cet ensemble de voies prend place avant la réflexion plus générale sur le plan de circulation afin de transformer les mesures provisoires en des dispositions plus robustes et esthétiques.

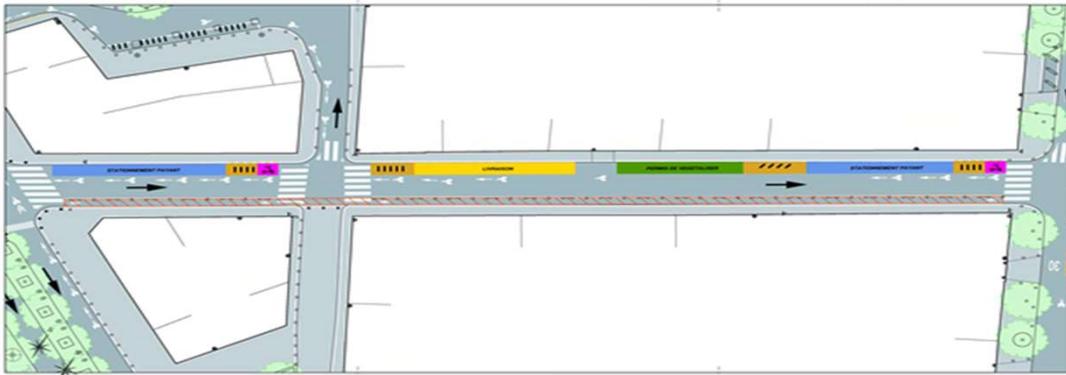
2) Pérennisation des aménagements transitoires en faveur des piétons

Rue Charles François Dupuis

Évolution de la bande de stationnement:

Un côté pair entièrement dévolu au cheminement étendu sur la chaussée

- Places de stationnement payant: 5
- Places de livraison: 2
- Zone vélo: 3 zones vélos avec 26 places
- Zone trottinette: 2 zones



Mairie
CENTRE

Avis émis : plusieurs remarques ont été formulées.

- **Paris en Selle** : pas de remarque sur cette rue mais sur le projet général de pérennisation de ces aménagements : la circulation est à réduire de manière radicale, ainsi que la vitesse. Les véhicules peuvent avoir tendance à accélérer si ils sont bordés par des barrières.

-> **Réponse Mairie** : la rue est très peu circulée car elle n'assure déjà qu'une desserte très locale.

- **60M de piétons** : dans les zones de rencontre il faut limiter la circulation à 20km/h et il faut des barrières aux entrées. Côté pair : élargissement avec presque 1 m 60 de pris sur la chaussée.
- **Velorution** : Confirme que la protection des trottoirs (potelets, croix de saint André, etc) peut inciter à faire accélérer les véhicules, s'il n'y a pas de piétons sur la chaussée.

-> **Réponse Mairie** : s'agissant des rues peu circulées déjà aujourd'hui, ce phénomène n'a pas été observé rue Ste-Croix de La Bretonnerie dans le 4^e qui a été la première réalisée.

- **Franck** : quelle inscription dans un plan global ? Notamment vis-à-vis de la piétonisation de Paris Centre et la démarche « embellir votre quartier » ?
- **Rue de l'Avenir** : il est question aujourd'hui de mettre Paris à 30 km/h. C'est un contexte intéressant à avoir en tête. Dans certains pays, notamment en Suisse et en Espagne, la limitation de la vitesse a été réduite sur des zones à 10km/h.

Your Logo or Name Here

2) Pérennisation des aménagements transitoires en faveur des piétons

Rue Elzevir

Évolution de la bande de stationnement:

- Places de stationnement payant : 3 rue Barbette
- Places de livraison : 3 places sanctuarisées
- Places GIC : 1 place de 7 mètres (identique existant mais déplacée rue Barbette)
- Zone vélo : 3 zones vélos avec 60 places
- Zone trottinette : 1
- Création d'un contre sens cyclable



Avis émis :

Cette rue a suscité moins d'échanges car on retrouve les mêmes types d'intervention déployés, d'extension du cheminement piéton. Il est noté que la liaison permet de créer un accès apaisé depuis la rue des Franc-Bourgeois vers le musée Picasso. Il est regretté cependant que la continuité soit interrompue par le stationnement livraison restant.

- **60M de piétons** : attention aux vélos à contre sens. Il faut que le piéton soit alerté et attentif.
- **Isabelle** : il convient de regrouper sur les rues adjacentes, notamment Barbette, les places et le mobilier pour décharger cette rue à vocation piétonne.

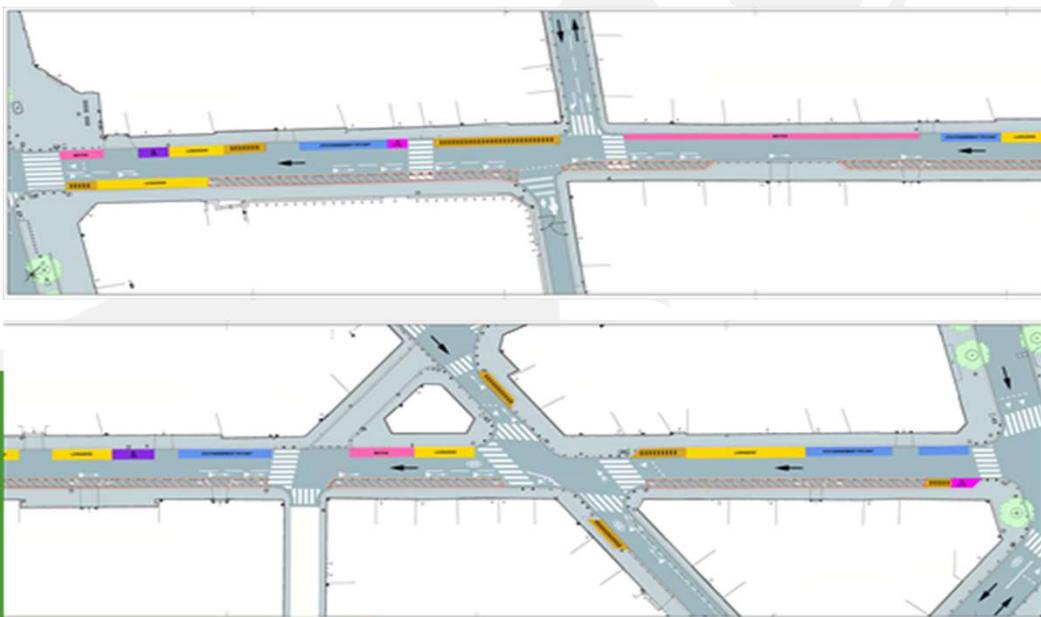
-> **Réponse Mairie** : le double sens cyclable est signalé par un marquage au sol tandis que certains types de stationnement sont prévus rue Barbette. La présence du musée Cognacq-Jay et de commerces implique de conserver des aires de livraisons.

2) Pérennisation des aménagements transitoires en faveur des piétons

Rue Vieille du Temple

Évolution de la bande de stationnement:

- Places de stationnement payant : 12
- Places de livraison : 8 places
- Places GIC : 2 (identique par rapport à l'existant)
- Zone moto : 12 places
- Zone vélo : 3 zones vélos avec 60 places (existant 0)
- Zone trottinette : 2
- Création d'un contre sens cyclable



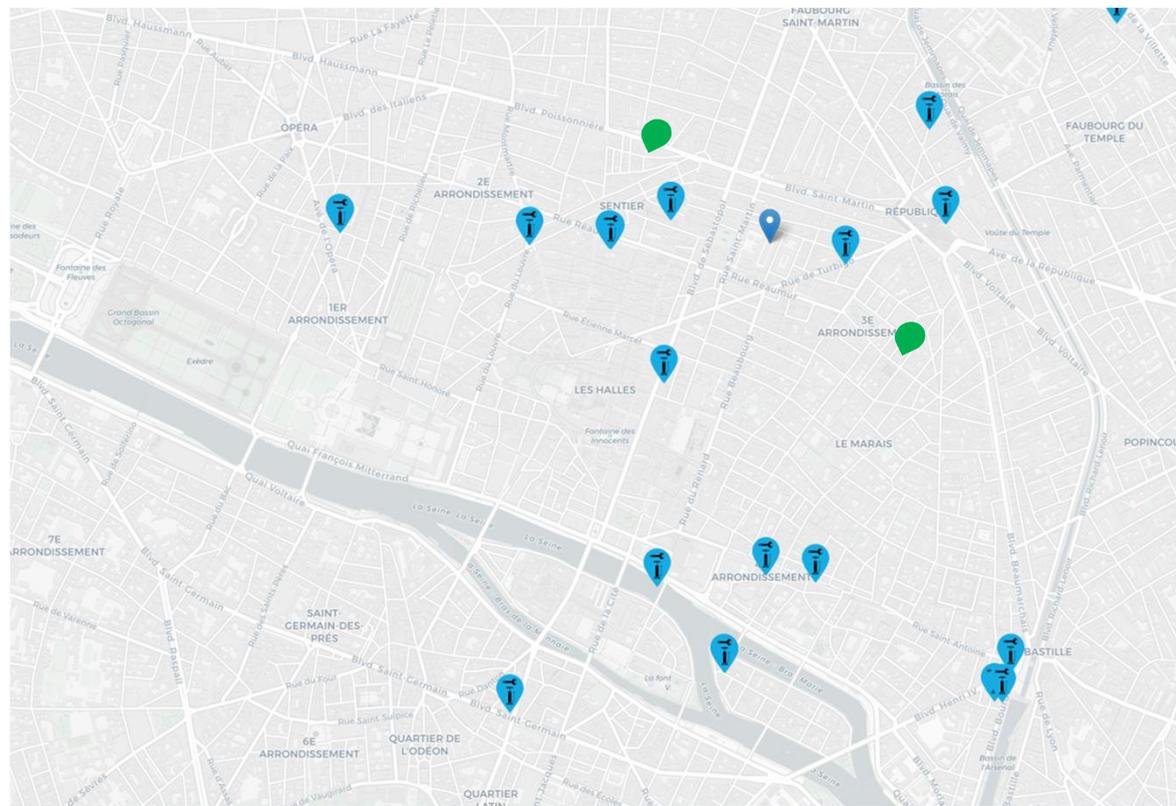
Avis émis : le débat a porté sur deux points, celui d'une part de la présence d'une zone de stationnement vélo côté pair (débouché rue de Bretagne) qui réduit la continuité de l'élargissement proposé aux piétons. D'autre part, le traitement du double sens cyclable, sans protection physique a suscité des doutes quant à son usage en toute sécurité dans l'état actuel du plan de circulation.

-> **Réponse Mairie :** pour le stationnement au coin rue de Bretagne, l'existence d'un « lincoln » surélevé en pavé n'est pas favorable aux piétons. Le double sens cyclable est créé mais il ne suffira pas en effet à rendre la rue parfaitement cyclable car la circulation est trop importante. La révision du plan de circulation sera engagée au printemps et permettra d'améliorer la cyclabilité du secteur.

3) Implantation du nouveau mobilier pour l'entretien des vélos

Contexte :

- Pour accompagner l'essor du vélo, la Mairie de Paris Centre souhaite déployer un réseau de pompes de gonflage et de bornes de réparation en libre accès sur l'espace public.
- Les pompes et bornes existantes font état de dégradations fréquentes qui ont conduit la Mairie de Paris Centre à confier à la Régie de Quartier Paris Centre un mandat d'entretien régulier (en cours de mise en place).
- 5 nouvelles pompes et bornes ont été achetées par la Mairie.
- 2  ont déjà des emplacements pré-identifiés :
 - Devant la Mairie de Paris Centre (3^e arrondissement)
 - Dans le square Jacques Bidault (2^e arrondissement) dans le cadre d'un projet issu du Budget Participatif
- 3 sites sont donc encore à trouver : c'est l'objet de cette saisine du comité des mobilités actives.
- Rappel : les « vélobox » sont équipées de pompes.



Source : <https://parisenselle.fr/services-velo/>

3) Implantation du nouveau mobilier pour l'entretien des vélos



Exemple du mobilier déployé place Baudoyer (4^e arrondissement)

Source : [Le Parisien](#)

Actualités Paris Centre sur les mobilités actives

- **21 janvier 2021** – Mise en place d'une barrière pivotante (+ aire piétonne existante) pour apaiser la circulation dans la rue de l'Arbre-Sec (école + crèche, 1^{er} arrondissement)
- **Fin janvier / début février** – retour d'expérience sur les 3 rues aux écoles créées en fin d'année 2020
- **Février/Mars 2021** – Début du déploiement progressif de 400 nouvelles places de stationnement vélo autour des Halles (1^{er} arrondissement)
- Plusieurs concertations **dès février 2021** sur la pérennisation des aménagements temporaires en faveur des piétons, rue par rue (3^e et 4^e arrondissements)
- **Avril 2021** – Extension du trottoir de la rue Payenne (3^e arrondissement) par des barrières « croix de Saint-André » et installation d'arceaux vélo + installation d'arceaux vélos rue de Sévigné (musée Carnavalet + lycée Victor Hugo)
- **10 mars 2021** – Concertation sur l'aménagement du bas de la rue du Temple (4^e arrondissement)
- **Printemps 2021** – Réunion d'information sur les évolutions apportées au projet d'apaisement des abords de l'école Saint-Martin (3^e arrondissement) suite à la concertation menée
- **Mars 2021** – Lancement de la démarche « embellir votre quartier ». Quartier 1 pour coordination des travaux en 2021-2022 : Marais + îles
- **1^{er} semestre 2021** – Sécurisation des aires piétonnes Montorgueil et Halles par des bornes anti-intrusion (sécurité publique), sur le modèle des rampes d'accès aux berges
- **1^{er} semestre 2021** – Travaux d'élargissement du trottoir rue des deux ponts (Ile Saint-Louis) et du plateau piétonnier de la Verrerie

La suite du comité des mobilités actives

Prochaine séance du comité le [08/03/2021](#)

Ordre du jour provisoire (susceptible d'évolution) :

- Pérennisation des aménagements transitoires en faveur des piétons, 3 nouvelles voies :
 - rue du Temple
 - rue de Poitou
 - rue du Roi de Sicile
- Présentation de la démarche « Embellir votre quartier »
- Appel à idées pour le « Printemps des mobilités actives »

A noter pour début 2021 :

- Un séminaire « genre est espace public » avec Shirley WIRDEN, adjointe au Maire de Paris Centre en charge de l'égalité femmes-hommes, sera organisé en mars 2021.
- Souhait de la Mairie de Paris Centre d'organiser un séminaire de formation / rencontre d'acteurs des mobilités actives. Notamment les opérateurs de mobilité en « *freefloating* » (sans station)
- Le Conseil local du handicap a été créé en début d'année 2021, 2 membres ont été tirés au sort pour faire partie du comité des mobilités actives, dès le mois de mars.